

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2017

PRESIDENT DE SEANCE : M. BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : M. BOUCHEZ Michel, Maire - Mme HOCHART Donata - Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée - Mr HERMAND Jean -Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick, Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mr PORZYCKI Philippe – Mme BIELKIN Laurence – Mme WARNEZ Murielle – Mme TAVERNESE Audrey – Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr FOURNIER Guillaume – Mme MOLENDAS Edith - Mr SZYMANSKI Nicolas – Mme KOUDAD Fatima, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel – Mme BOUZROU Donia, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mr DOPCHIE Maurice – Mme LAURENT Marylise – Mme BUYCK Isabelle, Conseillers Municipaux

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David - Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mme BOULHEMZE Marie-Laure, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, il a été procédé à l'installation de Madame KOUDAD Fatima, en qualité de Conseillère Municipale, en remplacement de Madame SYS Martine, décédée.

2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décisions n° 26/2017 et n° 27/2017 des 2 et 20 novembre 2017 portant sur le remboursement de sinistres,
- Décision n° 28/2017 du 29 novembre 2017 portant sur le marché de travaux de rénovation des logements situés 32,36 et 38 rue Raoul Briquet.

3/ PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITES DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE)

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance :

- du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,
- du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- des différents arrêtés ministériels pris en application, et la circulaire ministérielle du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire.

Monsieur le Maire a proposé d'instaurer pour le personnel communal, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et d'en déterminer les montants annuels maxima pour chaque cadre d'emploi éligible selon les décrets ministériels d'application.

Il a rappelé que le RIFSEEP est composé de deux parties :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)
- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail). Le Comité Technique, lors de sa réunion du 27 novembre 2017, avait émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur les modalités d'attribution du RIFSEEP, ont décidé d'instaurer le nouveau régime indemnitaire et d'instituer l'IFSE et le CIA. Monsieur le Maire sera chargé des attributions individuelles par voie d'arrêté.

4/ PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE –MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal était invité à délibérer sur l'avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » du personnel communal.

Cet avenant modifie le contrat de prévoyance des agents, en proposant de ne couvrir que deux garanties : les indemnités journalières et l'invalidité. Le taux des cotisations des agents s'élèvera à 2.40 % à compter du 1^{er} janvier 2018. A titre individuel, les agents intéressés ont la possibilité d'opter pour la garantie « perte de retraite en cas d'invalidité », au taux de 0.46%. Le Comité Technique, réuni le 27 novembre 2017, avait émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant. Les cotisations continuent à être réglées en totalité par les agents adhérents.

5/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2017

Section de fonctionnement

↳ dépenses	2 656 314 €
↳ recettes	2 656 314 €

Section d'investissement

↳ dépenses	10 978 993 €
↳ recettes	10 978 993 €

Le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité.

6/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ZONE INDUSTRIELLE » - ANNEE 2017

Section de fonctionnement

↳ dépenses	98 242.54 €
↳ recettes	98 242.54 €

Section d'investissement

↳ dépenses	94 392.52 €
↳ recettes	94 392.52 €

Le Budget supplémentaire de la « Zone Industrielle » pour l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité.

7/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2017

Section de fonctionnement

↳ dépenses	38 214.10 €
↳ recettes	38 214.10 €

Le Budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité.

8/ TRAITE DE CONCESSION « OPERATION VERT TILLEUL » OPERATION N°1113 : VERSEMENT DE PARTICIPATIONS

Au terme d'un traité de concession d'aménagement en date du 15 décembre 2000, la Commune a confié à la SEM ARTOIS DEVELOPPEMENT (devenue TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX) la réalisation de l'opération d'aménagement dite « VERT TILLEUL », tendant à la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation et d'un EHPAD.

Les membres du Conseil Municipal étaient invités à se prononcer sur le versement des participations sollicitées par la SEM, pour l'opération d'aménagement concédée, et sur la modification du périmètre en soustrayant la propriété « Tarko ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le versement à la SEM TERRITOIRES 62, des participations au titre des exercices 2015 et 2016, soit la somme totale de 407 804 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la conclusion d'un avenant avec la SEM, en vue de retirer le site du garage « Tarko » du périmètre de la concession d'aménagement « Vert Tilleul »,
- de ne pas prendre position sur l'opportunité d'un pourvoi en cassation de la SEM Territoires 62 contre les arrêts rendus par la Cour d'Appel de Douai le 6 novembre 2017, cette décision relevant de la seule compétence de la SEM, à l'origine de ce contentieux.

9/ CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT « OPERATION N° 1115 » : COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2016

Par délibération du 29 mars 2002, la Commune a confié à la SEM ADEVIA devenue TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX l'aménagement du lotissement des rues Raoul Briquet et Dautricourt, par voie de concession publique d'aménagement. Le 1^{er} décembre 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le compte rendu d'activité au 31 décembre 2014 et le 19

décembre 2016, l'opération d'aménagement avait été prolongée pour deux années soit jusqu'au 31 décembre 2018 (avenant n°6).

Le Compte Rendu d'Activité au 31 décembre 2016, concernant cette opération d'aménagement, a été présenté aux membres du Conseil Municipal, qui l'ont approuvé.

Aucune participation n'est sollicitée pour l'année 2017. S'agissant de la participation à envisager en 2018, celle-ci fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, à la clôture de l'opération, au 31 décembre 2018, lors de la présentation du bilan de clôture.

10/ RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Suite au vœu émis par les membres du Conseil Municipal lors de la séance du 30 juin 2017,

Suite aux avis émis par les conseils des différentes écoles de la Commune,

Les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable au rétablissement de la semaine de **4 jours**, comme suit :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la commune,

Sous réserve de l'accord du Directeur Académique des services de l'Education Nationale, la réorganisation de la semaine scolaire pourrait prendre effet à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit en septembre 2018.

11/ INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Lors de la séance du 11 avril 2014, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Parmi les membres élus et installés, figurait Madame SYS Martine, décédée ce 10 novembre 2017.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres du Conseil Municipal ont désigné Madame PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillère Municipale de la liste « Unis pour Fouquières », pour représenter le Conseil Municipal, au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

12/ DISPOSITIF ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : AVIS DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE

Selon délibération du 17 septembre 2015, suite au diagnostic effectué par le Cabinet APAVE, le Conseil Municipal avait décidé l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) définissant la priorité, la programmation et le financement des travaux de mise en conformité à réaliser. Cet agenda, programmé pour trois années, prévoyait un coût de travaux de 30 000 € par an soit au total 90 000 €.

Ce 14 novembre, les membres de la Commission Communale d'Accessibilité ont été informés de tous les travaux réalisés, notamment les travaux de voirie et les travaux de bâtiments de 4^{ème} catégorie (plaques podotactiles, plans inclinés dans les écoles, barrières, rampes d'escaliers, accès église, parc des Ruissoirs, salle Jean Guimier...)

Les membres du Conseil Municipal ont à leur tour pris acte des mesures intervenues.

13/ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION ET LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX ENTERRES SENSIBLES ET NON SENSIBLES

Par délibération du 12 octobre 2016, avait été adopté le schéma de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes membres.

Considérant que la mutualisation de la commande publique constitue une thématique prioritaire retenue dans le cadre du schéma de mutualisation, et compte tenu d'un besoin commun entre la CALL et les communes volontaires, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la création d'un groupement de commandes, coordonné par la CALL, et portant sur la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive.

14/ EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE ROGER SALENGRO : CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA DISSIMULATION DES RESEAUX

Monsieur le Maire a rappelé les travaux d'effacement des réseaux en cours, rue Roger Salengro, dans le cadre du BHNS et a présenté la convention fixant avec ORANGE les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications.

Pour la rue Roger Salengro, ORANGE prend à sa charge la totalité des dépenses d'ingénierie génie-civil, d'études et de réalisation des travaux de câblage.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature de ladite convention avec ORANGE.

15/ ETUDE DE FAISABILITE GRDF EN VUE DE L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX : SIGNATURE DE LA CONVENTION

GRDF souhaite mener une étude de faisabilité sur certains bâtiments communaux (espace François Mitterrand, salles Edmond Tanière et Ziarkowski) qui pourraient accueillir des concentrateurs afin de mettre en place un nouveau dispositif de télé relève en hauteur. Cette installation permettra la mise à disposition plus fréquente de données de consommation gaz pour l'ensemble des consommateurs et dans un souci de maîtrise de l'énergie de lutter contre la précarité énergétique.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature de la convention à intervenir.

16/ CONVENTION D'OCCUPATION DU CENTRE INTERGENERATIONNEL FRANCOIS RABELAIS, AU PROFIT DU DEPARTEMENT, POUR LES CONSULTATIONS PMI

La Commune met à la disposition du Département du Pas-de-Calais, des locaux situés au Centre Intergénérationnel François Rabelais, soit 3 pièces et une salle d'attente.

Cette mise à disposition, à titre gratuit, permet d'assurer une activité PMI, pour les consultations d'enfants à raison de 3 demi-journées par mois.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature de la nouvelle convention à intervenir, définissant les conditions d'occupation desdits locaux.

17/ DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire a proposé de procéder à la télétransmission des actes réglementaires de la commune, soumis au contrôle de légalité. Les membres du Conseil Municipal ont décidé la mise en œuvre de la dématérialisation des actes et ont autorisé la signature des conventions à intervenir, entre la Commune et l'Etat.

18/ AVENANT N° 4 AU CONTRAT D'ASSURANCES SMACL – POLICE N° 007-DOMMAGES AUX BIENS

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature de l'avenant n° 4 au contrat d'assurance SMACL Police n°007 « dommages aux biens ». Cet avenant engendre un coût supplémentaire de 74.04 €.

19/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2017

Comme les années précédentes, il a été décidé la prise en charge des friandises offertes aux enfants des écoles primaires et maternelles et du jouet offert aux enfants des écoles maternelles.

20/ SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Les membres du Conseil Municipal ont fixé le montant de la subvention allouée aux enfants continuant leurs études, comme suit :

- 50 € par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale
- 100 € par enfant fréquentant les classes universitaires

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

- considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens. Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

21/ FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2018

Compte tenu de l'indice de référence des loyers, établi par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2017, les membres du Conseil Municipal ont décidé de maintenir en 2018, les loyers votés pour 2015-2016 et 2017.

22/ TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES ANNEE 2018

Monsieur le Maire a rappelé que l'utilisation des deux niveaux de la Salle des Fêtes Municipale est exclusivement réservée aux activités organisées par la commune et aux associations locales agréées par la Municipalité, et le Conseil Municipal a décidé de maintenir en 2018, les tarifs votés pour 2015-2016 et 2017, soit :

- location du rez-de-chaussée inférieur ou supérieur : forfait de 151.50 € pour les bals ou 184 € pour les banquets et repas dansants organisés par les associations locales ayant déjà bénéficié d'une attribution gratuite de cette salle.

La location des salles est gratuite pour les assemblées générales. Celles-ci se feront obligatoirement au rez-de-chaussée inférieur.

La gratuité est accordée une fois par an aux associations locales pour une manifestation autre qu'une assemblée générale.

23/ TARIFS LOCATION DE LA SALLE « EDMOND TANIÈRE » ANNEE 2018

La location de la Salle « Edmond Tanière » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

Le Conseil Municipal a aussi décidé de maintenir en 2018, les tarifs votés pour 2015-2016 et 2017, soit :

- Location cuisine : 81 €
- Location salle : 274 €
- Location vaisselle : 28.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 173 €

24/ TARIFS LOCATION DE LA SALLE « ZIARKOWSKI » ANNEE 2018

La location de la Salle « Ziarkowski » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

Le Conseil Municipal a aussi décidé de maintenir en 2018, les tarifs votés pour 2015-2016 et 2017, soit :

- Location cuisine : 123 €
- Location salle : 264 €
- Location vaisselle : 27.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 167 €

25/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ANNEE 2018

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de maintenir en 2018, les tarifs votés pour 2015-2016 et 2017, soit :

- Concession 30 ans : 206 €
- Concession 50 ans : 339.50 €

26/ TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM ANNEE 2018

Les membres du Conseil Municipal ont aussi décidé de maintenir en 2018, les tarifs votés pour 2015-2016 et 2017, soit :

- Case pour 15 ans : 690 €
- Case pour 30 ans : 988 €
- Redevance pour dépôt d'urne : 29.50 €
- Plaque de fermeture des cases : 88 €

27/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ET TROTTOIRS

Monsieur le Maire a rappelé le projet de travaux de grosses réparations de voirie et trottoirs à entreprendre dans certaines rues de la Commune. Ce projet avait déjà été évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et ont autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTEES CE 15 DECEMBRE A L'UNANIMITE, soit 25 VOIX POUR DONT 4 PROCURATIONS